

Caractéristiques principales des dispositifs d'inhalation pour l'asthme et la BPCO

Destinataires : Pharmacie, PMG, CSB

	Aérosols doseurs		Brumisateur	Inhalateurs de poudre multidoses						Inhalateurs de poudre monodoses			
	Aérosol-doseurs	Autohaler	Respimat	Diskus	Turbuhaler	Easyhaler	Genuair	Ellipta	Spiromax	Aerolizer	Handihaler	Breezhaler	Nébuliseur
Photo													
Nécessité d'une coordination main-inhalation	Oui (sauf option chambre inhalation)	Non	Non	Non						Non			Non
Compteur de doses	Spécialité dépendant*	Non	Oui	Oui						Décompte des capsules (par l'utilisateur)			Mono-doses ou flacon à part
Nécessité d'un débit inspiratoire minimal	Oui (sauf option chambre inhalation)	Non	Non	Oui						Oui			Non

	Aérosols doseurs		Brumisa- -teur	Inhalateurs de poudre multidoses						Inhalateurs de poudre monodoses			
	Aérosol- doseurs	Autohaler	Respimat	Diskus	Turbuhaler	Easyhaler	Genuair	Ellipta	Spiromax	Aerolizer	Handihaler	Breezhaler	Nébuliseur
Photo													
Risque d'administrer une double dose	Non		Non	Non		Oui	Non			Non			Non
Nécessité d'amorcer le dispositif *	Oui		Oui	Non	Oui	Non				Non			Non

*Voir documents qualité associés

Sources consultées : [RMS 591 225.pdf \(revmed.ch\)](#), [asthmebpcodispositifmedicaux 2023-04-19 15-42-40 610.pdf \(phel.ch\)](#), [compendium.ch](#), [Techniques et entretien des dispositifs d'inhalation \(rgesr.ca\)](#), Pharma-News 2016 ; 137 ; 6-14, [Notice patient - SYMBICORT TURBUHALER 200 microgrammes/6 microgrammes par dose, poudre pour inhalation - Base de données publique des médicaments \(medicaments.gouv.fr\)](#), [Anoro® Ellipta® \(umécliclinium, vilantérol\) | Creapharma](#), [Eklira® Genuair® \(AstraZeneca AG\) \(bromure d'acilidinium\) | Creapharma](#)

Unisanté décline toute responsabilité en cas d'utilisation des informations ci-dessus hors de ses structures et/ou hors du contexte auquel elles sont destinées. La documentation peut être diffusée librement pour autant que cela ne relève pas d'un but commercial et que la source et la date d'édition soient citées. En cas de non-respect de ces exigences, Unisanté se réserve le droit d'ouvrir action en justice devant les tribunaux ordinaires.